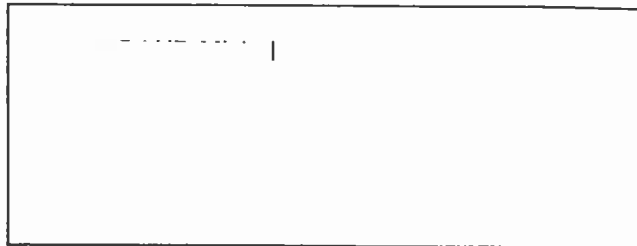


**AVIS DE VÉRIFICATION DE COMPTABILITÉ**

Télécopie :  
Mél : bdv @dgfip.finances.gouv.fr  
Réception du lundi au vendredi  
sur rendez-vous



Affaire suivie par : )

Le 26 octobre 2012

Monsieur,

Conformément aux dispositions des articles L. 13 et L. 47, et le cas échéant L.16D, du livre des procédures fiscales et afin de procéder à la vérification :

- de l'ensemble de vos déclarations fiscales ou opérations susceptibles d'être examinées et portant sur la période 01/01/2009 au 31/12/2011, période étendue au 30/09/2012 pour la TVA

~~- des déclarations fiscales relatives aux impôts, droits ou taxes désignés ci après et portant sur les périodes suivantes :~~

Je me présenterai à votre établissement le **jeudi 22 novembre 2012 à 10 heures**.

En cas d'empêchement, je vous remercie de m'en informer très rapidement.

Je vous prie de bien vouloir tenir à ma disposition vos documents comptables et pièces justificatives et, dans la mesure où votre comptabilité est informatisée, l'ensemble des informations, données, traitements et documentation visés au deuxième alinéa de l'article L. 13 du Livre des procédures fiscales.

Au cours de ce contrôle, **vous avez la faculté de vous faire assister par un conseil de votre choix.**

Pour votre information, *un exemplaire de la Charte des droits et obligations du contribuable vérifié est joint* (millésime mai 2012).

Je me tiens à votre disposition pour vous fournir tous autres renseignements ou précisions.

*Vous pouvez prendre contact au :*

Si vous rencontrez des difficultés dans le déroulement et lors de la conclusion de cette vérification, vous pouvez vous adresser à l'Inspecteur Principal des Finances Publiques dont les coordonnées suivent : I , CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES

Si, après ces contacts, des divergences importantes subsistent, vous pouvez faire appel à l'interlocuteur ES ADJOINT, DIR DEPT FINANCES PUBLIQUES CEDEX (tél : , chargé(e) par le Directeur ou étudier personnellement les problèmes rencontrés par les contribuables à l'occasion des vérifications.

(1) Préalablement à l'examen au fond de vos documents comptables, je me propose de procéder ce jour à la constatation des éléments physiques de votre exploitation, de l'existence et de l'état de vos documents comptables (art. L. 47 du Livre des procédures fiscales, extrait reproduit au verso).

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

L'Inspectrice des Finances Publiques,

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE  
ET DES FINANCES

(1) A cocher en cas de contrôle inopiné